



L'élu local, un promoteur de santé

L'ÉLU LOCAL est en première ligne. Il connaît sa ville et les personnes qui l'habitent. Il connaît les quartiers qui la composent. Dans ses relations entretenues avec les habitants et ses groupes, avec les acteurs des mondes sociaux, sanitaires, économiques, culturels, sportifs... des questions de santé fortement identifiées ou non, apparaissent au quotidien. En réponse aux besoins repérés, l'élu local – le maire, ses adjoints, les conseillers municipaux – fort de cette connaissance des modes de vie, des équipements et services communaux, des actions de proximité, occupe une place privilégiée et dispose d'atouts pour agir.

Du quartier à la commune, les élus et les habitants

Services et actions locales se rejoignent. L'accueil de la petite enfance, les écoles maternelles et primaires, la restauration scolaire, les activités sportives et culturelles, les équipements auprès des personnes âgées, l'adaptation des logements, le développement de l'action sociale (CCAS et centres sociaux)... mobilisent personnels et financements.

L'implication des habitants, et son expression par des actions de communication contribuent à l'organisation d'activités et de programmes. L'animation de cette participation ne s'improvise pas. Si les moyens sont nombreux, ils ne doivent cependant pas sous estimer le temps et la pédagogie nécessaires pour les mettre en œuvre : débat public de quartier, réunion d'information et de concertation, manifestation festive et conviviale, collecte de questionnaires, entretiens, articles de presse...

L'élu local et la santé, 4 fonctions transversales

Logement, social, transport, emploi, éducation, urbanisme, environnement... L'élu local est au cœur de ces sujets qui sont tous des thématiques de vie ancrée dans la cité. Dès lors, le maire, dans sa vision globale des problèmes auxquels la population est confrontée au quotidien, mais aussi des atouts qu'il peut mettre en avant comme les services que sa commune propose, recoupe différentes fonctions.

Interpellation et médiation, communication, coordination et soutien aux projets, celles-ci sont complémentaires les unes des autres.

1. UNE FONCTION D'INTERPELLATION ET DE MÉDIATION

Mettre en liens des acteurs sur le territoire pour qu'ils travaillent mieux ensemble et répondent significativement à des dysfonctionnements, à des manques constatés ou à des réponses partielles à améliorer... De service à service, de compétence à compétence, l'élu local a cette légitimité à interpellier, à faire se rencontrer les personnes, à mobiliser les relais qu'ils soient associatifs, individuels ou de groupes.

Au-delà de l'autorité pour le faire, le maire peut mettre à profit les espaces, les réunions et les rencontres initiées par la ville ou non, où se croisent bon nombre d'acteurs qui se connaissent et faciliter ainsi de meilleures réponses aux besoins du terrain.

L'élu a le pouvoir d'activer des systèmes, des dispositifs, des partenaires. Il en appelle aux autorités publiques compétentes.

2. UNE FONCTION DE COORDINATION DES RESSOURCES LOCALES

Qu'elles soient issues des dispositifs de droit commun ou d'autres mécanismes, les ressources du territoire sont connues du maire et de ses collègues représentants la commune.

Trouver de la ressource sur son territoire, nouvelle ou non, mettre à plat des budgets, solliciter des financeurs potentiels à partir de projets, initier des réseaux, développer le tissu associatif, l'élu local a cette capacité à mobiliser et à coordonner les initiatives pour le plus grand profit des habitants.

Sa reconnaissance passe aussi par sa connaissance des acteurs (en tant que personne ou institution) et des relations interpersonnelles qu'il sait mettre en place.

3. UNE FONCTION DE COMMUNICATION

Supports de communication, animations de quartiers, lieux relais, bulletins municipaux, sites internet, événements pour et avec la population : la ville a la possibilité de développer ces informations utiles à tous, comme elle peut aussi relayer les campagnes nationales pour lesquelles elle peut adapter les messages et viser une meilleure appropriation à ses habitants. En prévention notamment, il est beaucoup question de communication ; il est intéressant d'imaginer comment la commune et ses services liés à ces fonctions de communication et d'information peuvent y répondre.

Plan santé (où comment localiser les offres de soin, les lieux d'écoute, les espaces associatifs...) et annuaire santé sous un mode clair et utile, sont des exemples qui peuvent aussi allier des formes interactives et participatives.

4. UNE FONCTION DE SOUTIEN AUX PROJETS DE PROXIMITÉ

« Starter ou prolongateur » d'une action locale, l'élu se retrouve fréquemment dans cette légitimité à conjuguer actions individualisées et actions collectives.

Le rôle de l'élu est de soutenir les projets qui émanent de sa commune, de souligner leur pertinence pour répondre à telle ou telle demande des habitants.

Il intervient dans le cadrage politique du projet.

Sur un plan méthodologique, il suit la mise en place de certaines de ses phases comme la mise en place d'un comité de pilotage, la définition d'objectifs, les orientations en matière d'évaluation.

Il peut aussi viser, selon les cas, à une recherche de co-financement et à une meilleure appartenance de sa commune à des programmes régionaux.

En pratique, comment travailler avec vos élus locaux...

1 Possédez une bonne « culture communale » : l'organisation générale de la ville, et de ses services, la vitalité des milieux associatifs, les équipements communaux, les partenariats avec les autres collectivités territoriales...

2 Ayez connaissance du fonctionnement de la municipalité, de son conseil municipal et de son mode de délibération, de ses choix politiques, de ses priorités et de ses budgets.

3 Rapprochez-vous des élus. Identifiez l'adjoint au maire en charge de la délégation qui traite de la santé, des questions sociales, du handicap. C'est avec un bon fonctionnement des élus en place et du personnel communal que les choses avancent. Dans les grandes et moyennes villes, c'est le duo élu/direction et chef de service qu'il faut repérer.

4 Sachez reconnaître les niveaux et les circuits de décision, les vecteurs de communication, les pratiques de participation avec la population, les modalités de fonctionnement des associations.

5 Repérez parmi l'organisation de la ville, les services qui intègrent et travaillent les sujets de santé que vous souhaitez aborder, les dispositifs de droit commun et les dispositifs particuliers, communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux...

6 Contactez les porteurs de projets et d'actions qui oeuvrent déjà sur la commune, pour l'expérience en santé qu'ils en ont – tant dans les champs de la prévention, du soin et de leurs accès – les bilans existants et les enseignements que vous pouvez vous-même en retirer...

Volonté... et budget ?

Le maire a le souci de l'efficacité, même s'il ne dispose pas toujours de toutes les clefs pour répondre à une sollicitation de la part de ses administrés, habitants, adhérents associatifs, usagers d'un service...

Une demande d'information non aboutie pour les uns, une difficulté d'accès aux soins pour les autres, une méconnaissance des partenariats sur sa commune, une insuffisance de collaborations : l' élu local recherchera la réponse la plus adaptée.

Une volonté politique locale, soutenue et encouragée par les pouvoirs publics départementaux, régionaux ou nationaux reste un facteur essentiel pour voir se concrétiser des actions programmées à l'échelon communal. Les possibilités matérielles et budgétaires sont bien évidemment très différentes en fonction de la taille et du nombre de ses habitants. La santé, aux compétences restreintes sur un plan communal, exige d'aller chercher des budgets complémentaires ailleurs. Elle voit néanmoins aujourd'hui des élus locaux s'engager et appuyer des projets avec des approches participatives.

Si les représentations de la santé renvoient (trop) souvent à de seules considérations sanitaires, des avancées existent en promotion de la santé. Les forces vives locales composent alors avec une santé à la vision élargie et positive.



**Vous souhaitez continuer à recevoir cette rubrique ?
N'hésitez pas à nous contacter !**

Luc HINCELIN
consultant en promotion de la santé
Agence LH conseil
reperes.lhconseil@laposte.net
03 20 95 98 37



Régulièrement référencés, les éclairages de Luc Hincelin alimentent la documentation consacrée **aux outils et à la méthodologie**. Ils proposent des repères sur **les pratiques et les modes d'intervention** en éducation et promotion de la santé. Avec **expertise et pédagogie**, l'auteur s'appuie sur les **tendances d'aujourd'hui** et diffuse une rubrique qui s'adresse à tout porteur de projet.

LH conseil, agence en promotion de la santé, initie et accompagne vos diagnostics de santé, vos créations d'outils et de méthodes, réseaux de santé, auto évaluations accompagnées. Collectivité locale, institution ou association, vous trouverez auprès d'elle une aide pour vos interventions et vos formations et des conseils au bénéfice de votre action.